

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
Votants	8
procuration	1

L'an deux mil vingt-trois le mercredi 14 juin, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 9 juin 2023

Objet
N° 23/06/11
Subventions aux associations

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Maryvonne ALVARD

Représentés Madame Rachel ROUSSET donne pouvoir à M. Jérémy VALLAS

Absents excusés Mesdames Guyonne FOURNIER et Rachel ROUSSET

Secrétaire de séance Madame Maryvonne ALVARD

En complément de la délibération n°23/05/15 du 14 juin 2023, le Maire donne lecture des comptes et prévisions des associations de la commune ayant déposé une demande de subvention pour l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'allouer les subventions au titre de l'année 2023 comme suit :

Arts et loisirs à Vallorcine	1000.00€
------------------------------	----------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de la subvention de fonctionnement votée au budget 2023 telle que figurant ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de ladite subvention sur l'exercice 2023,
- **DIT** que la dépense sera prélevée sur l'article 6574 du budget de fonctionnement 2023.

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Préfecture le : 20/09/2023
Notifié ou publié le :

Le Maire,
Jérémy VALLAS



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches

Envoyé en préfecture le 20/09/2023

Reçu en préfecture le 20/09/2023

Publié le



ID : 074-217402908-20230828-23_06_11-DE